NÉGOCIATIONS INDEMNITAIRES

Des négociations indemnitaires se sont engagées à la DGFiP depuis l'automne. En 10 ans, en moyenne, 2 000 emplois ont été supprimés par an ! Ce sont donc 20 000 suppressions d'emplois que, NOUS, les 94 000 agents restants supportons en maintenant la DGFiP debout… cela sans aucune revalorisation de notre régime indemnitaire !

Un cap doit être franchi. C'est l'heure des comptes !
Le 29 JANVIER, jour de reprise des négociations, ENSEMBLE,
EXIGEONS NOTRE DÛ car nous sommes la valeur de la DGFiP.

Solidaires Finances Publiques, un syndicat indépendant .

La Direction générale ne nous dictera pas nos expressions !

-Suite au report décidé unilatéralement par le Directeur général de la négociation sur le volet indemnitaire à Janvier 2024 en raison d'articles de presses publiés par Solidaires Finances Publiques sur les dysfonctionnements de GMBI, SFP dénonce toutes les tentatives de limiter nos propos et nos actions syndicales.

La liberté d'expression reste un droit fondamental à l'action syndicale, elle ne peut, en aucun cas et sous aucun prétexte, être remise en cause.

MUTATIONS 2024

La campagne d'élaboration des vœux se tiendra selon le calendrier suivant :

Pour les personnels de catégories A, B et C, organisée en vue du mouvement du 1er septembre 2024, elle ouvrira le 4 janvier 2024.
Elle se terminera le 22 janvier 2024 pour les cadres A (inspecteurs) et le 26 janvier 2024 pour les personnels de catégories B et C.

Attention donc, ce sera très court, d'autant que la première semaine de campagne se déroulera pendant les congés scolaires.

Avec la mise en œuvre de Mouv RH, les règles des Lignes Directrices de Gestion s'appliqueront intégralement. Et elles sont bien différentes que les règles qui s'appliquaient jusque là:
Concernant les priorités,
Concernant la prise en compte de situations non prioritaires, mais donnant droit à la prise en compte de critères supplémentaires,
Concernant le classement des demandes de mutation.

Ainsi par exemple le rapprochement de concubins ou pacsés qui ne déclarent pas conjointement leurs revenus, le rapprochement des enfants, les rapprochements familiaux ne donnent plus droit à priorité mais à un critère supplémentaire.
Désormais le classement des demandes se fait avant tout avec la prise en compte du cumul des priorités et des critères supplémentaires dont l'agent peut se prévaloir.
Les représentants de Solidaires Finances Publiques seront là pour vous accompagner.
Des permanences seront assurées :
- le 9 janvier sur le site Pierre Semard (matin)

- le 10 janvier au centre de contact (après midi) à la salle syndicale

- le 16 janvier à Narbonne (après midi) à la salle syndicale du 1er étage

- le 16 janvier à Limoux (matin) à la salle de réunion

- le 11 janvier à la cité administrative (matin) à la salle syndicale du 1er étage